

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 FEVRIER 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 22 février 2021 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – FOURES – BELUCHE.

Absent excusé : M. SALANDINI – DUVERT.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN ET PRESCRIPTION.**

M. le maire donne lecture du bilan concernant les objectifs prévus dans le P.L.U. en cours de validité, document nécessaire qui devra être approuvé par le conseil municipal avant le lancement de la révision du document.

Pratiquement toutes les orientations prévues dans le PADD ont été respectées. Elles concernent :

- Le nombre de la population,
- La réalisation équilibrée du village,
- Le respect des équilibres environnementaux,
- Seul le pôle hébergement de loisirs n'a pu être réalisé.

Il indique notamment que la délibération prise pour engager cette révision doit faire l'objet d'une modification liée au respect de la réglementation en vigueur.

Accord unanime du conseil municipal.

- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : REVISION SUR LE RISQUE INONDATION.**

M. COULONVAL chargé de la sécurité civile présente à ses collègues le projet de révision du plan communal de sauvegarde qui date de plusieurs années.

Cette révision permettra d'actualiser l'organisation de l'intervention et notamment avec la création de la réserve communale de la sécurité civile.

La révision de ce document s'élève à 5 376 € T.T.C. dont 80 % sera pris en charge par le SMMAR.

Accord unanime du conseil municipal.

- **AGGLO : RENOUVELLEMENT CONVENTION AUTORISATION DROIT AU SOL.**

M. le maire rappelle à ses collègues que la commune a passé une convention avec les services de l'agglo pour l'instruction des permis de construire.

Cette convention arrivant à échéance, il propose de renouveler ce partenariat qui garantit sur le plan juridique l'ensemble des décisions d'urbanisme prises par la commune.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer cette nouvelle convention.

- **UNITE TOURISTIQUE CAMPING : DISPOSITIONS FINANCIERES.**

M. le maire donne lecture de la lettre de M. et Mme LACUVE, qui sollicitent la commune pour des abattements financiers eu égard aux difficultés économiques qu'ils ont rencontrées en 2020 suite à la crise COVID et ses répercussions sur les activités touristiques.

Cette demande porte sur le report d'un an du remboursement de l'annuité d'emprunt faite pour les mobil homes et la diminution du loyer forfaitaire du local des saisonniers à la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le report d'un an de la participation au remboursement de l'emprunt et l'application d'un loyer forfaitaire de 500 € avec charges proratisées.

Ces dispositions sont valables uniquement pour la gestion 2021.

- INSTALLATION D'UN DAB.

M. le maire rappelle à ses collègues que la commune a postulé auprès de la BRINKS pour l'opération « 50 DAB », en liaison avec des élus parlementaires.

Le dossier de la commune a été retenu.

M. le maire sollicite ses collègues afin d'engager le processus de mise en place de cet équipement.

Il rappelle que dans le cadre de cet appel à projet, sur cinq ans de convention, un an est gratuit et la participation est de 1 300 € au lieu de 1 500 € H.T. par mois.

M. le maire demande à ses collègues qu'une réflexion soit menée afin d'atténuer les charges de cet équipement, notamment par la mise en place d'un service de communication par l'intermédiaire du panneau lumineux et de partenaires financiers.

Le conseil municipal à la majorité (1 contre) autorise le maire à engager le processus d'installation du DAB.

- ARCHITECTE PAULY : PROPOSITION D'HONORAIRES.

Afin de préparer les investissements futurs, M. le maire propose à ses collègues les propositions d'honoraires de M. Raymond PAULY, architecte pour les opérations suivantes :

- Création de 5 garages sur l'ancien plateau sportif pour un montant de maîtrise d'œuvre de 5 500 € H.T.,
- Extension du bâtiment médical et para médical pour un montant de maîtrise d'œuvre de 16 150 € H.T.,
- Rénovation énergétique de la salle polyvalente pour un montant de maîtrise d'œuvre de 6 500 € H.T.,

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire à signer tous les documents liés à ces opérations et notamment déposer les permis de construire.

- RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

M. le maire rappelle à ses collègues que la ligne de trésorerie de 150 000 € ouverte pour la gestion 2020 arrive à échéance le 04 mars 2021 seuls 100 000 € ont été mobilisés et actuellement remboursés.

Il propose de renouveler cette ligne de crédit de 120 000 €, au titre de la gestion 2021.

Accord unanime du conseil municipal.

- PLAN DE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE.

M. le maire informe ses collègues que dans le cadre des crédits de France Relance initiés par l'Etat, il peut être déposé le dossier de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Les travaux portent sur :

- Le remplacement des menuiseries,
- La mise en place d'un éclairage LED,
- Le remplacement du chauffage,
- L'isolation par l'extérieur,
- L'installation de panneaux photovoltaïques.

Le montant de cette opération établi par M. Raymond PAULY, architecte s'élève à 444 697.65 € H.T.

Il indique que le dossier doit être déposé avant le 1^{er} mars 2021.

Accord unanime du conseil municipal.

- BUDGET CCAS : CLOTURE.

M. le maire informe ses collègues qu'à la demande de M. le receveur municipal et au regard du peu d'activités financières de ce budget, qu'il conviendrait de le supprimer et de le rattacher au budget général.

Accord unanime du conseil municipal pour clôturer le budget du CCAS.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

M. le maire sollicite l'accord de ses collègues pour rajouter à l'ordre du jour, conformément au règlement intérieur, quelques dossiers.

Il s'agit de :

- Révision de l'éclairage public.

M. le maire propose de lancer la procédure de consultation concernant ces travaux.

Accord unanime du conseil municipal.

- Tour de France.

M. le maire informe ses collègues que le Tour de France traversera VILLEGLY, le 09 juillet 2021 et qu'à ce titre l'ASO a sollicité la commune en vue d'installer son village VIP à la salle polyvalente.

Une réunion aura lieu ces prochains jours.

- Goûter des aînés.

Compte tenu que cette année encore, le goûter des aînés ne pourra être réalisé, il est proposé d'adresser une lettre à l'ensemble des aînés en indiquant que si les conditions sanitaires le permettent, une manifestation sera organisée par la municipalité le 15 août.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. BENOIT fait part à ces collègues :

- du projet préparé par Melle Pauline ROMAIN, au sujet de l'aménagement du terrain situé au giratoire Ouest, en vue de créer un parcours sportif.

Il propose de déplacer le City Park dans ce futur espace.

Il indique que Melle ROMAIN présentera le projet lors d'un prochain conseil.

Accord unanime du conseil municipal sur les orientations proposées.

- Compte rendu aire de remplissage : Augmentation sensible de la consommation 2020 qui s'élève à 850 m³ contre 478 m³ en 2019.

- Un panneau d'information avec le plan de la commune sera installé au parking face à la mairie.

M. COULONVAL informe qu'une réunion de la réserve communale aura lieu le dimanche 07 mars à 9 h 30 à la salle Marcou. L'ensemble du conseil municipal est invité à cette réunion.

M. AZEMA fait le point des mesures mises en place à la cantine relatives aux contraintes COVID. Mesures qui sont gérées directement par le CIAS.

Mme POUSSE fait part des mesures prises concernant la communication :

- Réalisation de cartes postales,
- Création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants.

M. GREFFIER fait le point sur la 2^{ème} tranche de pose des caméras de vidéoprotection qui sera achevée pour fin mars 2021.

Dossiers divers :

M. le maire fait le point des chantiers en cours :

- La restauration des chapelles de l'église a démarré pour une durée de 18 mois.
- Les travaux de requalification du groupe scolaire vont démarrer par le remplacement des chaudières. Ils seront réalisés par étape en fonction des vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 21 H 30.

Le Maire,
Alain MARTY